

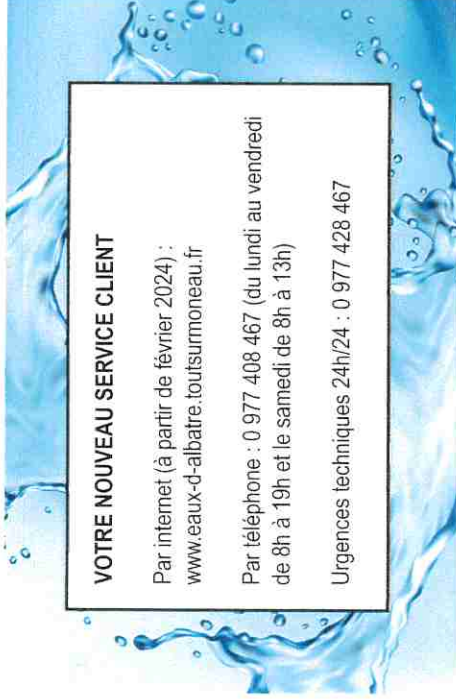
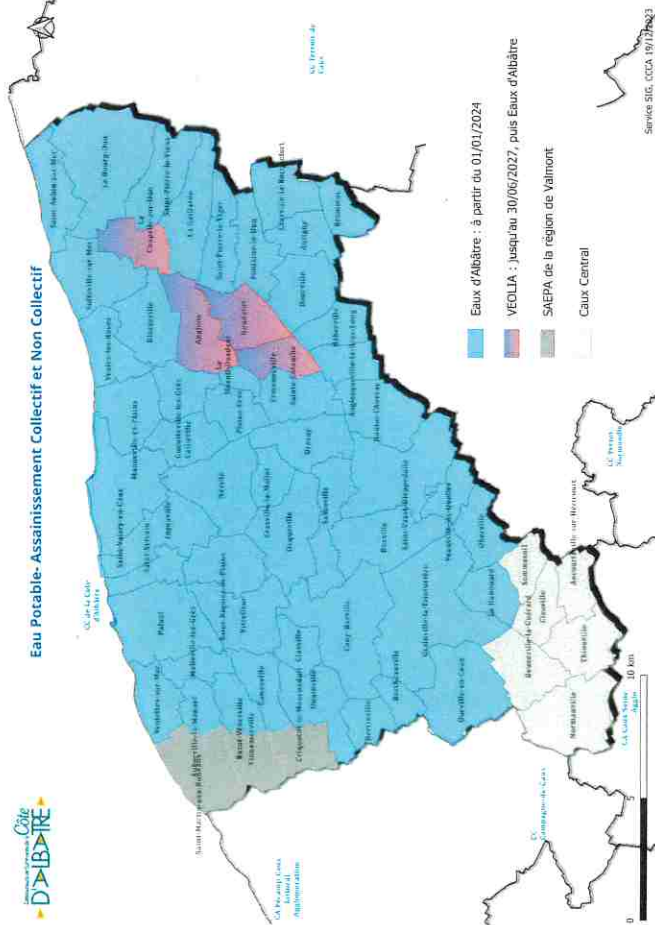
Vendredi 29 décembre 2023

## 2024 : la gestion de l'Eau et de l'Assainissement évolue sur le territoire de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre

A partir du 1er janvier 2024, la gestion de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif sera déléguée à EAUX D'ALBATRE filiale de EAUX DE NORMANDIE, pour une durée de 12 ans sur 50 communes du territoire de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.

4 communes du secteur d'Angiens seront intégrées à ce nouveau contrat de délégation de services publics à partir du 1er juillet 2027.

Afin de marquer cette évolution, une société dédiée, créée par EAUX DE NORMANDIE, fait son apparition et sera affichée sur l'ensemble des supports du service : EAUX D'ALBATRE.



Les usagers mensualisés relevant du secteur Eaux d'Albâtre à compter du 1er janvier 2024, seront destinataires d'une information sur le transfert des données personnelles et des coordonnées bancaires IBAN vers la société dédiée, dès le mois de janvier. Par ailleurs, tous les usagers de ce secteur recevront une facture de clôture arrêtée à la date du 31/12/2023. Afin d'accompagner les abonnés dans cette évolution, une communication complémentaire et détaillée sera mise en place à compter du mois de février : réunions publiques, plaquette...

Contact Service Eau et Assainissement

[eau@cote-albatre.com](mailto:eau@cote-albatre.com)